

# Questions actuelles de politique économique en matière de logements

Autor(en): **Iklé**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **19 (1946)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-122812>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Questions actuelles de politique économique en matière de logements

*Conférence prononcée par le Dr M. Iklé devant l'assemblée des délégués de l'Union bernoise des arts et métiers,  
à Porrentruy, le 12 mai 1946*

Le flot montant des demandes de subventions a mis les autorités dans l'obligation, depuis quelques semaines, de procéder à un tri plus sévère. Il semble que les appartements luxueux, les villas, les logements d'une pièce et deux pièces d'un loyer élevé et les constructions similaires ne bénéficieront plus de subventions, pour le moment du moins. L'Etat entend encourager en premier lieu la construction d'habitations économiques d'un prix abordable pour les familles des catégories de revenus moyens et inférieurs. On ne pourra éviter, à l'avenir, d'exiger la preuve, avant d'octroyer la subvention, que l'entrepreneur dispose de la main-d'œuvre indispensable pour exécuter les travaux dans les délais prescrits.

Etant donné l'état présent du marché du travail, le seul moyen que nous ayons d'assurer la construction des logements nécessaires consiste, comme nous l'avons dit, à freiner les travaux publics et les constructions industrielles, ce qui, depuis la suppression du rationnement du ciment, n'est possible que si l'on prend des mesures propres à diriger l'activité dans le bâtiment.

Faut-il vraiment soumettre cette activité — dirigée pendant quatre ans au titre de l'économie de guerre — à un nouveau contrôle ? et cette fois pour des raisons touchant au marché du travail et commandées par la politique conjoncturelle ? Il est évident que cette question appelle d'instinct une réaction négative. On est las partout des mesures d'économie de guerre et du bureaucratisme. N'est-ce pas la raison pour laquelle on a accueilli avec tant de soulagement la fin du rationnement du ciment ? On ne veut pas d'une réapparition, sous quelque forme que ce soit, du contrôle de l'Etat.

Et pourtant, il est de plus en plus évident que le « laisser faire, laisser aller » créerait un état de choses intenable. La pénurie de main-d'œuvre a atteint une ampleur telle qu'elle empêche toute disposition à longue échéance. Les chantiers manquent de travailleurs. Les entrepreneurs se livrent à la surenchère pour s'assurer des maçons. Ce printemps, les salaires conventionnels ont été augmentés de 15 à 22 ct. l'heure ; et les employeurs font d'autres concessions en marge des contrats. Relevons qu'une série de grands projets dont l'exécution avait été autorisée ont été différés à la suite du rationnement du ciment. A Zurich, l'édification de grands immeubles commerciaux est imminente. Ils ne peuvent être mis en chantier qu'au détriment de la lutte contre la pénurie de logements. Pour les milieux qui font exécuter ces constructions de caractère plus ou moins spéculatif, les salaires ne jouent pas le même rôle que pour les particuliers et les coopératives qui font construire des logements. Des projets considérables de bâtiments industriels sont près d'être mis à exécution. Enfin, les pouvoirs publics estiment qu'ils ne peuvent pas différer plus longtemps la mise en chantier de certains travaux. Tous sont en mesure d'avancer des arguments fort plausibles pour justifier leur hâte. Si l'on laisse les choses aller leur cours, la situation continuera de se tendre et le manque de main-d'œuvre de s'aggraver au cours des prochains mois. On fait observer que le jeu de l'offre et de la demande sur le marché du travail assure de lui-même une certaine correction. Mais si l'on s'en remet à cet automatisme, la surenchère à laquelle se livrent les employeurs s'accroîtra, les salaires continueront d'augmenter, la pénurie de main-d'œuvre agricole deviendra toujours plus sensible et le coût de la vie s'élèvera de nouveau. On connaît les conséquences d'une telle évolution.

On peut donc affirmer qu'il ne sera pas possible d'exécuter cette année tous les projets annoncés. De même, il est évident que personne ne renoncera de plein gré à ses plans en faveur d'un concurrent.

Le délégué aux possibilités de travail a étudié la situation avec les associations économiques. Nous avons examiné s'il ne serait pas nécessaire, pour parer aux dangers qu'implique la surexpansion économique et vu l'impossibilité de satisfaire tous les besoins en matière de construction, de prendre certaines mesures propres à diriger l'activité, cela pour assurer l'exécution des projets les plus importants du point de vue économique et social et en particulier l'édification de logements ; mais pour cela, il faudrait différer la mise en chantier des projets de caractère plutôt spéculatif et les travaux publics qui n'ont pas un caractère urgent. Il faudrait prévoir à cet effet de subordonner l'exécution des projets à un permis. Les représentants de l'économie, et avant tout ceux des arts et métiers, se sont prononcés contre cette suggestion. Les milieux de l'artisanat seraient opposés à tel point à toute nouvelle intervention de l'Etat qu'une telle mesure déclencherait une tempête de protestations.

Mais il va sans dire que personne ne songe à réduire l'activité dans l'industrie du bâtiment au profit d'une autre branche. Ce que nous voulons, c'est maintenir le plein emploi dans ce secteur. Il est vrai que, selon le point de vue auquel on se place, on peut avoir des conceptions différentes de la notion de plein emploi. Les employeurs estiment que ce dernier est atteint lorsque la capacité de leurs entreprises est pleinement utilisée. De l'avis des autorités, le plein emploi est atteint lorsque tous les travailleurs de la branche ont du travail. Certains entrepreneurs ne s'estiment pas satisfaits ; ils désirent faire appel à quelques dizaines de milliers d'ouvriers étrangers, cela d'autant plus que les autres branches auraient « soutiré » de nombreux travailleurs à l'industrie du bâtiment. Nous pourrions à la rigueur nous rallier à cette version si nous n'avions pas l'impression que la pénurie de main-d'œuvre est due avant tout au fait que les entrepreneurs ont ouvert trop de chantiers, encore que l'on ne puisse nier que, dans quelques régions, dans le Jura notamment, les fabriques aient enlevé maints ouvriers à l'industrie du bâtiment. Pourtant, des propriétaires de fonderies relèvent qu'au printemps des ouvriers ont quitté leurs établissements pour passer dans le bâtiment ; les milieux agricoles font la même observation. Il faudrait donc déterminer qui est, en fin de compte, le perdant.

On peut aussi se demander si la situation que l'on enregistre actuellement dans le bâtiment est vraiment idéale. Il ne sert de rien de disposer d'un volume de commandes qui dépasse nettement la capacité de l'industrie. Il serait bien préférable de répartir ces commandes de manière à assurer à longue échéance la stabilité de l'emploi. Quel intérêt un entrepreneur peut-il avoir à ouvrir dix chantiers alors qu'il n'a de la main-d'œuvre que pour cinq à peine ? Il est alors obligé de prolonger démesurément les délais d'achèvement, de disperser ses ouvriers avec toutes les pertes de temps que cela implique. Plus les délais s'allongent, plus les charges financières s'accroissent et plus les soucis se multiplient. Pour disposer de la main-d'œuvre nécessaire, il faut la « soutirer » à d'autres chantiers ; pour cela, il faut payer le prix, c'est-à-dire des salaires excessifs. Quant aux ouvriers que l'on va chercher dans

l'agriculture ou dans d'autres industries, ce ne sont pas des spécialistes et leur rendement est insuffisant. Dans de telles conditions, l'activité est-elle encore rentable ? On est en droit de se le demander. Il serait certainement préférable d'achever tout d'abord les cinq constructions commencées avant d'en entreprendre d'autres. Qui trop embrasse mal étreint.

Il serait possible, sans inconvénient pour personne, de mieux répartir les travaux dans le temps. En effet, les commandes ne se volatilisent pas. Ce que l'on ne fait pas aujourd'hui, il faudra l'accomplir demain. Cette vérité vaut pour le moins pour la construction de logements et les travaux publics. Seuls les projets de caractère plus ou moins spéculatif sont étroitement déterminés par la conjoncture. Or, ce sont ces projets, précisément, qui sont les moins intéressants pour l'économie en général et l'industrie du bâtiment en particulier. En effet, l'agrandissement d'entreprises met en marche la « pompe aspirante » sur le marché du travail et augmente la pénurie générale de main-d'œuvre dont souffrent toutes les branches, le bâtiment et l'agriculture notamment.

En revanche, si l'on échelonnait les travaux, conformément à leur importance économique, à leur urgence et à l'état du marché du travail, il serait possible de stabiliser à longue échéance l'emploi et d'assurer durablement du travail aux ouvriers suisses du bâtiment. Nous devons poser en principe que les possibilités de travail offertes par l'industrie du bâtiment doivent être réservées tout d'abord aux travailleurs de chez nous. Nous ne pouvons pas per-

mettre encore une fois de faire appel à des dizaines de milliers de ressortissants étrangers pour faire face à un « boom » de caractère unique, au risque de condamner quelques années plus tard des dizaines de milliers de travailleurs suisses au chômage.

Nous n'avons de choix qu'entre un « boom » de courte durée — qui fera monter les prix et les salaires jusqu'à ce que le niveau des frais de construction soit devenu prohibitif, ce qui provoquera l'effondrement de cette prospérité — et une stabilisation de l'emploi, mais qui aurait l'avantage de durer des années. A notre avis, c'est dans cette seconde voie qu'il faut s'engager.

Mais pour cela, les autorités ont besoin de collaboration.

Il sera trop tard de marcher dans cette voie lorsque la crise aura éclaté. Il faut se décider dès maintenant. Nous ne pourrions maintenir le degré d'emploi sans imposer à l'Etat des charges financières dangereuses que si nous mettons dès maintenant de côté des réserves de travail en prévision d'une dépression, laquelle sera d'autant moins accentuée que ces réserves seront plus considérables. Une chose est certaine : l'industrie du bâtiment doit se rendre à l'évidence qu'elle ne pourra raisonnablement pas demander l'aide de l'Etat lorsque surviendra la crise qu'elle aura elle-même provoquée par son refus de collaborer en période de prospérité. Ceux qui revendiquent l'entière responsabilité en temps de prospérité, doivent continuer de l'endosser intégralement pendant les années de vaches maigres !

*(Bulletin d'Information du délégué aux possibilités de travail.)*

## CHRONIQUE DU JARDIN

### La cueillette et la conservation des fruits

#### Principes généraux.

La cueillette est le couronnement d'une année d'efforts et d'attention du jardinier pour ses arbres. Ce n'est donc pas une opération qu'il faut négliger et un minimum de précautions sera nécessaire pour la mener à bien.

On sait que la maturité d'un fruit est caractérisée par la neutralisation des acides et par la formation du sucre. Si l'on n'utilise pas les fruits au moment voulu, on constate assez vite que ce sucre est décomposé en acide carbonique et en alcool sous l'action de ferments, puis à cette fermentation succèdent la décomposition organique et la pourriture. Il est donc capital de cueillir et de consommer ces fruits à un moment bien déterminé.

#### Epoque.

A ce point de vue, on considère deux catégories de fruits : les fruits que l'on cueille à maturité complète et ceux que l'on cueille avant et qui finissent de mûrir dans un local spécial appelé fruitier. Tous les fruits à noyaux seront classés dans la première catégorie, alors que la plus grande partie des poires et des pommes sont des fruits dits « de conserve ». Cependant, même dans le premier cas, il est préférable de récolter les fruits quelques jours avant la maturité complète, ne serait-ce que pour en rendre la manutention moins délicate.

Les signes extérieurs de la maturité d'un fruit sont les suivants : coloration passant du vert au jaune ou au rouge, suivant les fruits, odeur caractéristique ; le fruit se détache facilement de la branche. Un indice certain de la maturité des fruits est la chute des éléments tarés qui précède de quelques jours celle des fruits sains. Pour les fruits finissant de mûrir au fruitier, la récolte doit se faire le plus tard possible, sans toutefois attendre les premières gelées.

#### Précautions à prendre.

Certaines précautions sont indispensables au moment de la cueillette : ne jamais récolter des fruits de choix en secouant l'arbre, mais les cueillir un à un, en les touchant le moins possible pour éviter d'enlever la légère couche cireuse qui les protège. Ne pas grimper dans un arbre, au risque de casser des branches fruitières, mais utiliser une échelle double

et un cueille-fruits. Eviter plusieurs manipulations. On ne prendra jamais assez de précautions pour les fruits très tendres, tels que les pêches par exemple. Il existe des paniers spéciaux pour la cueillette des fruits, garnis de serpillière à l'intérieur et munis d'une bretelle, que l'on porte en bandoulière. Si l'on veut conserver des fruits printaniers, tels que prunes, cerises, par exemple, quelques jours avant de les consommer, il est indispensable de les cueillir de bon matin, avant qu'ils aient été chauffés par le soleil.

#### Le fruitier.

Tous les fruits de conserve, cueillis au moment opportun, seront entreposés, jusqu'à complète maturité, dans un local approprié appelé fruitier.

Il est rare que le jardinier amateur ait dans sa maison un local spécialement aménagé pour la conservation des fruits. Il peut néanmoins transformer une cave à cet effet, qui remplira certaines conditions indispensables. Les murs du fruitier seront garnis de tablettes en bois raboté, de 50 à 60 cm. de profondeur, munies d'une bordure empêchant les fruits de tomber. Nous préférons les tablettes horizontales aux tablettes obliques pour éviter qu'à chaque tri tous les fruits soient déplacés et se heurtent. Ces rayons seront espacés en hauteur de 30 à 40 cm. Sur ceux-ci, les fruits seront déposés les uns à côté des autres, le plus délicatement possible.

La température du fruitier doit être constante. Elle variera entre 3 et 6 degrés C. Il faut donc prévoir une bonne isolation des murs, qui seront doublés de liège, de laine de verre, etc.

Eviter les courants d'air. L'aération la plus régulière se fera par des prises d'air au sol et une ventilation par courette. Veiller à ce qu'il ne gèle pas en hiver.

La lumière est nuisible à la conservation des fruits, car elle active leur maturité. Le fruitier sera donc absolument obscur.

L'humidité du fruitier est à contrôler. Un local trop sec favorise l'évaporation de l'eau des fruits et ils se rident prématurément. Par contre, trop d'humidité amènerait la pourriture.

Cependant, toutes ces précautions suivies à la lettre n'excluent pas de fréquentes visites au fruitier, d'où l'on sortira les fruits mûrs et les éléments tarés, car quelques cas de moisissure peuvent contaminer tous les autres.

Jean JACQUET.

